

Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 5 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Renaud METZGER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0016

**Désignation d'un secrétaire de séance**

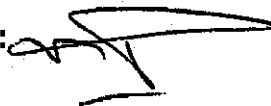
Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers absents : 5 (dont 4 procurations)

**Présents :** M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés :** Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Renaud METZGER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0017

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2018**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2018.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0018-DE

## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents :** M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés :** Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0018

Arrivée de M. Renaud METZGER à 19h33.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Comptes Administratifs 2017 : Budgets Principal, Annexe Eau et Annexe Haslen**

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Claude Lambert, présente le Compte Administratif 2017.

**Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES                              | INVESTISSEMENT       |                       | FONCTIONNEMENT       |                       | ENSEMBLE             |                       |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                                       | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b> |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultats reportés                    | 461.336,87           |                       |                      |                       | 461.336,87           |                       |
| Opérations Exercice                   | 2.066.234,99         | 2.957.161,16          | 4.663.323,55         | 5.037.251,80          | 6.729.558,54         | 7.994.412,96          |
| Totaux                                | 2.527.571,86         | 2.957.161,16          | 4.663.323,55         | 5.037.251,80          | 7.190.895,41         | 7.994.412,96          |
| Résultats clôture                     |                      | 429.589,30            |                      | 373.928,25            |                      | 803.517,55            |
| Restes à réaliser                     | 1.076.635,98         |                       |                      |                       | 1.076.635,98         |                       |
| Totaux cumulés                        | 3.604.207,84         | 2.957.161,16          | 4.663.323,55         | 5.037.251,80          | 8.267.531,39         | 7.994.412,96          |
| Résultats définitifs                  | 647.046,68           |                       |                      | 373.928,25            | 273.118,43           |                       |

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0018-DE

**Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du **Compte Administratif annexe Eau**, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES                                      | INVESTISSEMENT       |                       | FONCTIONNEMENT       |                       | ENSEMBLE             |                       |
|-----------------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                                               | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| <b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b> |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultats reportés                            | 32.339,63            |                       |                      | 11.919,49             | 32.339,63            | 11.919,49             |
| Opérations Exercice                           | 7.266,30             | 32.339,63             |                      | 32.690,16             | 7.266,30             | 65.029,79             |
| Totaux                                        | 39.605,93            | 32.339,63             |                      | 44.609,65             | 39.605,93            | 76.949,28             |
| Résultats clôture                             | 7.266,30             |                       |                      | 44.609,65             |                      | 37.343,35             |
| Restes à réaliser                             | 422.554,07           |                       |                      |                       | 422.554,07           |                       |
| Totaux cumulés                                | 462.160,00           | 32.339,63             |                      | 44.609,65             | 462.160,00           | 76.949,28             |
| Résultats définitifs                          | 429.820,37           |                       |                      | 44.609,65             | 385.210,72           |                       |

**Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du **Compte Administratif annexe Budget Haslen**, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLES                           | INVESTISSEMENT       |                       | FONCTIONNEMENT       |                       | ENSEMBLE             |                       |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                                    | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| <b>COMPTE ANNEXE BUDGET HASLEN</b> |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| Résultats reportés                 |                      | 232.870,37            | 271.435,10           |                       | 232.870,37           | 271.435,10            |
| Opérations Exercice                | 49.447,10            |                       | 53.698,59            | 38.423,60             | 103.145,69           | 38.423,60             |
| Totaux                             | 49.447,10            | 232.870,37            | 325.133,69           | 38.423,60             | 374.580,79           | 271.293,97            |
| Résultats clôture                  |                      | 183.423,27            | 286.710,09           |                       | 103.286,82           |                       |
| Restes à réaliser                  |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
| Totaux cumulés                     | 49.447,10            | 232.870,37            | 325.133,69           | 38.423,60             | 374.580,79           | 271.293,97            |
| Résultats définitifs               |                      | 183.423,27            | 286.710,09           |                       | 103.286,82           |                       |

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2017.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Le Maire :

*[Signature]*

Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0019

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Comptes de gestion du Trésorier – Exercice 2017**

Monsieur Lambert soumet au Conseil Municipal les comptes de Gestion Principal, service annexe Eau, budget annexe Haslen 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2017,**

**Considérant approuver le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal :**

- a) **Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1.1.2017 au 31.12.2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,**
  - b) **Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,**
  - c) **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :**
- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Le Maire :

## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0020

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Intégration du Budget Annexe Haslen dans le Budget Principal**

Monsieur Lambert rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 5 juillet 2017 sur la vente des parcelles « Secteur Haslen » à la Sté CIC Aménagement Foncier et considérant que cette année il y a lieu de rembourser au mois de septembre le prêt adossé à cette opération foncière qui se trouve à son terme, il est souhaitable d'intégrer cet annexe du Haslen dans le budget Principal de la Commune.

Par conséquent, il est proposé d'intégrer le budget Haslen dans le budget Principal de la Commune et de le clôturer à l'issue des opérations d'intégration qui consisteront à transférer les immobilisations existantes au titre de l'actif et du passif et de transférer également les résultats dégagés par le Compte Administratif 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'intégration du budget Haslen dans le budget Principal de la Commune et la clôture de celui-ci à l'issue des opérations,
- D'autoriser le transfert des immobilisations Actif/Passif ainsi que les résultats dégagés au Compte Administratif 2017 vers le budget Principal de la Commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'intégration du budget Haslen dans le budget Principal de la Commune et la clôture de celui-ci à l'issue des opérations,
- AUTORISE le transfert des immobilisations Actif/Passif ainsi que les résultats dégagés au Compte Administratif 2017 vers le budget Principal de la Commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire :

Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0021

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Affectation du résultat / Budget Principal**

Monsieur Claude Lambert informe le Conseil Municipal qu'au vu de la décision que nous venons de prendre sur l'intégration du budget Haslen et de sa suppression, et au vu des Comptes Administratifs 2017, il propose de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2017.

Résultat cumulé (Budget Principal + Budget Annexe Haslen) de l'exercice 2017 se résumant comme suit :

|                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| ➤ Budget Principal excédent de : | 373.928,25 euros          |
| ➤ Annexe Haslen déficit de :     | <u>- 286.710,09 euros</u> |
| Soit un excédent cumulé de       | 87.218,16 euros           |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'affectation complémentaire en réserve (cpté 1068) la somme de 87.218,16 €,
- Le résultat d'investissement cumulé (BP + Haslen) s'établit à 613.012,57 (429.589,30 + 183.423,27) et sera reporté au cpté 001.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de l'affectation complémentaire en réserve (cpté 1068) la somme de 87.218,16 €,
- Le résultat d'investissement cumulé (BP + Haslen) s'établit à 613.012,57 (429.589,30 + 183.423,27) et sera reporté au cpté 001.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 24  
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Remy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0022

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Affectation du résultat / Budget Annexe Eau**

Au vu du Compte Administratif 2017, Monsieur Lambert propose de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Affectation du résultat d'exploitation global fin de l'exercice 2017 :

Résultat de fonctionnement excédent : 44.609,65 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'affectation complémentaire en réserve (Cpte 1068) la somme de : 44.609,65 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de l'affectation complémentaire en réserve (Cpte 1068) la somme de : 44.609,65 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents :** M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés :** Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0023

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Contributions directes 2018 : fixation des taux

Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé une augmentation modérée des impôts afin de permettre de neutraliser l'impact du prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement.

En effet cette année encore, une ponction de plus de 40 000 € devrait être opérée sur notre DGF. La dotation forfaitaire subit un écrêtement dont l'importance dépend de l'écart avec 75 % du potentiel fiscal moyen national par habitant. Cet écrêtement est ensuite plafonné à 1 % des recettes de fonctionnement. Schweighouse se caractérisant par un important potentiel fiscal par habitant, nous subissons alors un écrêtement important plafonné à 1 % des recettes de fonctionnement.

Il est rappelé que la part fiscale du budget communal devrait se restreindre fortement du fait de l'exonération progressive de la taxe d'habitation à compter de 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une augmentation des taux des 3 taxes locales de 1,5 % et de fixer comme suit les taux des contributions directes pour l'année 2018 :

- |                                           |         |
|-------------------------------------------|---------|
| > Taxe d'habitation                       | 4.27 %  |
| > Taxe foncière sur propriétés bâties     | 7.57 %  |
| > Taxe foncière sur propriétés non bâties | 17.18 % |

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 22 voix pour et 5 abstentions (M. Bock, Mme Fève, Mme Ertz et Mme Seel + procuration M. Logel) :**

- **DECIDE de procéder à une augmentation des taux des 3 taxes locales de 1,5 % et fixe comme suit les taux des contributions directes pour l'année 2018 :**

|                                           |         |
|-------------------------------------------|---------|
| > Taxe d'habitation                       | 4.27 %  |
| > Taxe foncière sur propriétés bâties     | 7.57 %  |
| > Taxe foncière sur propriétés non bâties | 17.18 % |

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire :**



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0024

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Budget Primitif / Principal 2018**

Monsieur Lambert, Président de la Commission des Finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2018 se résumant comme suit :

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| ➤ Dépenses de Fonctionnement | 4.374.500,00 |
| ➤ Recettes de Fonctionnement | 4.374.500,00 |
| ➤ Dépenses d'Investissement  | 5.670.000,00 |
| ➤ Recettes d'Investissement  | 5.670.000,00 |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Budget 2018,
- D'arrêter les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 242.400,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget 2018,
- **ARRETE** les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 242.400,00 €.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **21 MARS 2018** à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0025

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Budget Primitif / Annexe Eau 2018**

Monsieur Lambert, Président de la Commission des Finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif « annexe Eau » 2018 se résumant comme suit :

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| ➤ Dépenses de Fonctionnement | 35.000,00  |
| ➤ Recettes de Fonctionnement | 35.000,00  |
| ➤ Dépenses d'Investissement  | 570.000,00 |
| ➤ Recettes d'Investissement  | 570.000,00 |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Budget Primitif « Annexe Eau » 2018 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif « Annexe Eau » 2018 tel que présenté.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0026

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, outil de programmation des investissements envisagés pour les cinq ans à venir, tient compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

En se basant sur les informations financières de la collectivité, Il nous renseigne sur la faisabilité de nos investissements.

C'est un document prospectif de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population, qui doit être révisé chaque année en fonction des évolutions des investissements.

| DEPENSES                                                    | 2016                | 2017                | 2018                | 2019                | 2020                |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Capital des emprunts                                        | 200 000,00          | 205 000,00          | 215 000,00          | 225 000,00          | 236 000,00          |
| Subventions d'équipements<br>(associations et particuliers) | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           | 50 000,00           |
| Acquisitions foncières                                      | 165 000,00          | 150 000,00          | 150 000,00          | 130 000,00          | 130 000,00          |
| Travaux de réseaux (voirie,<br>assainissement, électricité) | 115 000,00          | 90 000,00           | 120 000,00          | 90 000,00           | 115 000,00          |
| Tennis                                                      | 185 000,00          | 30 000,00           | 30 000,00           |                     |                     |
| Nouvelle école maternelle                                   | 760 000,00          | 700 000,00          | 700 000,00          | 700 000,00          | 493 006,00          |
| Ecoles - divers                                             |                     |                     | 60 000,00           |                     |                     |
| Mairie                                                      | 40 000,00           | 255 000,00          | 140 000,00          | 0,00                | 0,00                |
| Parvis et cœur de ville mairie                              |                     |                     | 70 000,00           | 900 000,00          |                     |
| Démolitions                                                 |                     |                     | 200 000,00          |                     |                     |
| ADAP                                                        | 20 000,00           | 20 000,00           | 20 000,00           | 20 000,00           | 100 000,00          |
| Villa étanchéité                                            |                     |                     | 25 000,00           |                     |                     |
| Equipements sportifs                                        |                     |                     | 850 000,00          | 50 000,00           | 300 000,00          |
| City Stade                                                  |                     |                     | 0,00                | 40 000,00           | 40 000,00           |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>1 535 000,00</b> | <b>1 500 000,00</b> | <b>2 630 000,00</b> | <b>2 205 000,00</b> | <b>1 464 006,00</b> |

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté.**

---

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire :**



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0027

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Prise en charge d'une contribution sociale provenant du SIVOM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux vus des décisions prises jusqu'à présent sur le retrait des compétences et dissolution du SIVOM au 31/12/2018, il ne sera voté qu'un budget primitif de la section d'investissement qui fera apparaître à la fin de l'année le résultat de clôture (excédent) qui sera réparti entre les communes restantes du SIVOM. Par conséquent, il ne sera plus voté de crédits pour le paiement des dépenses courantes.

Il signale que la Caisse des Dépôts en date du 14 février dernier lui a toutefois notifié une dépense obligatoire relative aux opérations de compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2016 et qui s'élève à 57,00 €.

Il propose, vu l'impossibilité pour le SIVOM à régler cette dépense obligatoire et au vu de la modicité de la somme, de prendre en charge la somme de 57,00 € sur les comptes de la Commune.

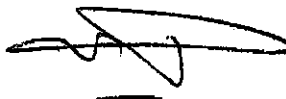
Le Conseil Municipal devra en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge de la somme de 57,00 € sur les comptes de la Commune.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0028

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Convention de gestion avec l'APP de Schweighouse-sur-Moder**

Monsieur Meder rappelle qu'une convention de gestion de pêche existe avec l'Association de Pêche et de Pisciculture de Schweighouse, conclue suite à délibération du 28 mars 1990.

La fédération de pêche et la commune souhaitent remettre à jour une convention relative à l'exercice de la pêche et de la gestion piscicole.

Cette convention prévoit notamment que le droit de pêche est accordé sur le ban communal de Schweighouse-sur-Moder ainsi que sur les étangs communaux. En contrepartie, l'A.A.P.P. s'engage à s'acquitter des obligations de gestion des ressources piscicoles et à préserver le milieu aquatique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention à conclure avec l'Association de Pêche et de Pisciculture de Schweighouse relative à l'exercice de la pêche et de la gestion piscicole,
- De dire que cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable 1 fois par tacite reconduction,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'Association de Pêche et de Pisciculture de Schweighouse relative à l'exercice de la pêche et de la gestion piscicole,
- **DIT** que cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, renouvelable 1 fois par tacite reconduction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :





# CONVENTION D'ATTRIBUTION DU DROIT DE PECHE

## ATTRIBUTION DU DROIT DE PECHE

Sur le ban de la commune de Schweighouse sur Moder, ses 2 cours d'eau (Moder et Zinsel) et les étangs communaux et Lehmann.

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La commune de Schweighouse-sur-Moder, représentée par son Maire, Monsieur Philippe SPECHT, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2018,

Ci-après nommée la commune d'une part,

ET

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « AAPPMA », domiciliée 3 rue du Général Koenig 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER

Représentée par Monsieur Adrien RAEHM, en sa qualité de Président, élu, conformément aux statuts, dûment autorisé par la délibération du Conseil d'Administration en date du XX

Ci-après nommée l'AAPPMA d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

## OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention annule et remplace toutes les conventions précédentes.

Cette convention a pour but de définir les conditions dans lesquelles la commune accorde à l'AAPPMA le droit de pêche qu'elle détient sur les plans d'eau communaux de la commune de Schweighouse sur Moder

## CONDITIONS GENERALES D'EXPLOITATION ET DUREE

La convention est établie pour une durée de 5 ans à partir de la signature, au bénéfice de l'AAPPMA qui exploitera librement et gratuitement le droit de pêche défini à l'article 1 sous réserve des dispositions de l'article 3.

L'AAPPMA s'interdit de céder le droit de pêche à un tiers. Elle se p des règles générales établies par sa fédération départementale.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES**

L'AAPPMA s'engage à :

- Assurer l'entretien courant et régulier de la végétation des plans d'eau ; les travaux de restauration ou d'entretien exceptionnels des plans d'eau restant de la responsabilité de la commune.
- Assurer si besoin la vidange ainsi que la pêche de sauvetage ;
- Respecter le site et laisser les lieux de pêche propre.
- Réaliser des alevinages si nécessaire ; l'aménagement de frayères naturelles restant cependant une priorité pour la reproduction de la faune piscicole.
- Assurer la surveillance et la répression du braconnage par ses moyens propres (gardes-pêches particuliers) ainsi que les moyens de la Fédération de Pêche (Gardes-pêches fédéraux).
- Faire respecter par leurs adhérents les règlements de la pêche en vigueur.
- Maintenir les accès aux berges des cours plan d'eau pour les promeneurs.
- Informer en tant que besoin la commune de tout événement susceptible de nuire à la présente convention.

La commune s'engage à :

- Assurer l'entretien des abords et accès aux plans d'eau.
- Informer et associer l'AAPPMA en amont de tout projet d'aménagement ou de toute manifestation sur le secteur des cours d'eau sur lequel s'applique cette présente Convention; les plans d'eau étant exclusivement réservés à la pêche.
- Confier à l'AAPPMA les droits de pêche qu'elle pourrait acquérir du fait de l'acquisition de nouveaux terrains. L'extension de ce droit de pêche sera soumise aux dispositions de la présente convention.

## **SUIVI DE LA CONVENTION**

Les éventuels problèmes pouvant survenir dans l'exercice du droit de pêche accordé à l'AAPPMA seront traités en commun accord entre la commune et l'AAPPMA.

## **RESPONSABILITE**

La commune décline toute responsabilité envers les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche dans l'exercice du droit de pêche accordé à l'AAPPMA.

## **RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION**

La commune se réserve la possibilité de mettre fin à cette convention en cas de dissolution de l'AAPPMA ou en cas de non-respect des termes de la présente convention.

Dans cette hypothèse, les aménagements qui auraient pu être réalisés sur les terrains communaux seraient la propriété de la commune, sans versement d'aucune indemnité

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

A terme, la présente convention pourra se renouveler 1 fois pour une période de 5 ans par tacite reconduction.

Elle pourra être modifiée par l'accord des deux parties ou dénoncée par chacune d'elle six mois avant l'expiration de chaque période.

Rédigée en 2 exemplaires

A Schweighouse-sur-Moder, le

Pour la Commune de Schweighouse-sur-Moder

Monsieur le Maire

Philippe SPECHT,

Pour l'AAPPMA

## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### **Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël ÉPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0029

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Rythmes scolaires – semaine de 4 jours**

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune de Schweighouse sur Moder a instauré des horaires d'écoles prévoyant 4,5 jours d'école pour les enfants.

Si la réforme des rythmes scolaires a permis d'organiser des temps d'activités périscolaires de qualité pour nos enfants, il convient de constater que les enfants ont paru fatigué par ce rythme hebdomadaire, constat réalisé par les différentes équipes pédagogiques dans les écoles mais également par beaucoup de parents.

Le décret « Blanquer » de 2017 ne remet pas en cause le cadre mis en place par la réforme de 2013, mais il introduit la possibilité d'une dérogation dans l'organisation de la semaine scolaire et rend possible le retour à une semaine de 4 jours.

Le retour à la semaine de 4 jours doit nécessairement résulter de l'accord de la commune ET du conseil d'école. Si l'une des deux parties refuse le changement, alors l'organisation actuelle est conservée.

Si l'intention de la communauté éducative est de passer à 4 jours, un vote en conseil d'école sera nécessaire et devra être transmis au Maire.

Le Maire, saisi de la demande du conseil d'école, prendra décision d'adresser ou non une demande de dérogation au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) en ce sens.

C'est au final le DASEN qui prend la décision d'accorder ou non à la dérogation.

Les organisations possibles dorénavant par dérogation sont les suivantes :

- 4 jours et demi avec le samedi matin (réforme Peillon)
- 4 jours et demi avec libération d'une après-midi (décret Hamon)
- 4 jours (nouveau décret Blanquer)

Une concertation a été réalisée à l'échelle de l'agglomération de Haguenau et dans chaque commune qui a souhaité y participer.

Un questionnaire a été diffusé par voie électronique aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, animateurs du périscolaire, ATSEM,...) afin de :

- Dresser un bilan de la réforme de 2013
- Identifier les pistes d'amélioration
- Elaborer des scénarios d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018, en tenant compte des divers impacts (organisationnels, financiers, ...)

Les résultats du sondage sur la commune sont les suivants :

- 89 participations
- 69,7% des participants sont favorables pour revenir à la semaine des 4 jours.

Les conseils d'écoles du Moulin et du Bocksberg, réunis en conseil extraordinaire le 09 février 2018 ont été, consultés sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019 et sur la possibilité de revenir à une semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Ils se sont prononcés en faveur d'un retour à la semaine des 4 jours.

Le Conseil Municipal peut alors se prononcer sur ces 2 points :

- La semaine de 4 jours
- Et les horaires envisagés lors des derniers conseils d'écoles.

Sur l'organisation des rythmes scolaires :

Il est proposé le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), sur 36 semaines à raison de 24h par semaine pour septembre 2018.

Concernant l'organisation du temps scolaire :

Il est proposé la répartition suivante :

Ecole maternelle :

|          | Matin           |               | Après-midi      |               |
|----------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
|          | Début des cours | Fin des cours | Début des cours | Fin des cours |
| Lundi    | 8h05            | 11h35         | 13h20           | 15h50         |
| Mardi    | 8h05            | 11h35         | 13h20           | 15h50         |
| Jeudi    | 8h05            | 11h35         | 13h20           | 15h50         |
| Vendredi | 8h05            | 11h35         | 13h20           | 15h50         |

Ecole élémentaire :

|          | Matin           |               | Après-midi      |               |
|----------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
|          | Début des cours | Fin des cours | Début des cours | Fin des cours |
| Lundi    | 8h15            | 11h45         | 13h30           | 16h           |
| Mardi    | 8h15            | 11h45         | 13h30           | 16h           |
| Jeudi    | 8h15            | 11h45         | 13h30           | 16h           |
| Vendredi | 8h15            | 11h45         | 13h30           | 16h           |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2018,
- D'approuver les horaires journaliers d'écoles à Schweighouse-sur-Moder à compter de cette même date selon les modalités exposées ci-dessus,
- De donner son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspecteur de l'éducation nationale de notre secteur, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire y afférent.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0029-DE

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2018,**
- **APPROUVE les horaires journaliers d'écoles à Schweighouse-sur-Moder à compter de cette même date selon les modalités exposées ci-dessus,**
- **DONNE son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspecteur de l'éducation nationale de notre secteur, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire y afférent.**

---

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire :**



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Remy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0030

**URBANISME / TRAVAUX**

**Cœur de Ville : lancement de la phase opérationnelle du concours d'architecture**

Dans le cadre de l'étude « Cœur de Ville », il a été discuté de l'opportunité de lancer un concours d'architecture pour la rénovation de la mairie (seconde tranche) et la création du parvis de la mairie.

Les études qui ont été réalisées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, ont été présentées lors d'une concertation publique et lors du conseil municipal du 20 janvier 2018.

➤ **Déroulement de la procédure**

La procédure choisie est celle d'une consultation de concepteurs pour la restructuration-extension de la Mairie et ses abords. Elle consiste en une procédure adaptée avec remise de prestations. Après avis d'appel public à la concurrence, la sélection préalable des candidats admis à remettre une offre sera effectuée par une commission.

Les prestations remises par les concepteurs concurrents seront soumises à l'examen de la commission d'attribution qui proposera un classement des offres à la personne responsable du marché. Celle-ci engagera la négociation avec le ou les concepteurs retenus et proposera un titulaire du marché, pour approbation, à l'assemblée délibérante de la commune.

➤ **Consistance du programme**

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 785 000 € HT en tranche ferme (valeur mars 2018).

Les travaux consistent en :

- la restructuration des surfaces du hall d'accueil et du secrétariat
- la mise en conformité des blocs sanitaires internes
- la création d'un bureau de réception partagé, accès public depuis le hall
- la création d'une salle de réunion à l'étage
- la création d'un bloc sanitaire public
- la création d'un dispositif d'accès PMR à l'entrée principale via la porte ouest du sas

- la création d'un local service / poubelles pour la place du marché
- la création d'un espace public de qualité aux abords de la mairie

➤ **Composition de la commission**

Le jury sera présidé par Monsieur le Maire. La commission sera composée des adjoints aux Maire.

L'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage est assuré par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE 67).

➤ **Primes et Indemnités**

A l'issue de la phase de consultation, le Maître d'Ouvrage attribuera une indemnité aux concurrents ayant remis des prestations répondant au programme, d'un montant de 5 500 € HT.

L'indemnité du lauréat est un avoir sur la rémunération du contrat de Maîtrise d'Œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le lancement de la procédure de consultation, limité à trois candidats, selon les modalités susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations utiles avec les candidats retenus, puis à signer le marché avec le lauréat qu'il aura été amené à choisir à l'issue des travaux du jury.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :**

- **ACCEPTE** le lancement de la procédure de consultation, limité à trois candidats, selon les modalités susvisées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations utiles avec les candidats retenus, puis à signer le marché avec le lauréat qu'il aura été amené à choisir à l'issue des travaux du jury.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### **Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 MARS 2018 à 19h30**

*sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire*

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

**N°2018DEL\_0031**

### **URBANISME / TRAVAUX**

#### **Sécurisation des abords des écoles et du périscolaire : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage**

La Commune de Schweighouse-sur-Moder et la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ont décidé de réaliser des travaux d'aménagement dans le secteur des écoles, rue du Moulin/rue des Juifs à Schweighouse-sur-Moder en lien avec la prochaine ouverture du nouveau groupe scolaire et du périscolaire, prévue pour la rentrée 2018-2019.

Ce projet est une traduction opérationnelle de l'étude « Cœur de ville ».

Ces travaux d'aménagement ont pour objectif de :

- Sécuriser les cheminements pour piétons et cyclistes aux abords des établissements,
- D'augmenter l'offre de stationnement sur l'ilot.

Le premier objectif relève d'une compétence communautaire, le second d'une compétence communale, à l'exception d'une portion du parking qui est attribuée au nouveau périscolaire.

Pour réaliser ces travaux, les deux maîtres d'ouvrage ont choisi de se prévaloir des dispositions de l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre que la conclusion d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la commune de Schweighouse-sur-Moder et la CAH est envisagée.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 304 356.55 € HT, dont 61 871.31 € HT à charge de la commune. Cette opération est intégrée dans le programme de travaux de voirie et réseaux divers de la CAH de l'année 2018.

Il est donc proposé que la CAH assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux. A ce titre, elle est chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ; de choisir les entreprises prestataires ; de signer et de gérer les marchés de travaux ; d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité des opérations, y compris pour le compte de la Commune.

La Commune versera à la CAH sa contribution financière à cette opération d'aménagement, selon les modalités prévues dans la convention jointe. La CAH, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Schweighouse-sur-Moder,
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Schweighouse-sur-Moder,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



## **Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement**

### **Sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 ;
- Vu l'article L 1615-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2018, autorisant Monsieur le Maire de la Commune de Schweighouse-sur-Moder à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement aux termes de laquelle la commune de Schweighouse-sur-Moder confie certaines attributions de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux de sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et d'aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement, et s'engage à rembourser la Communauté d'Agglomération de Haguenau des dépenses relatives à la part des travaux répondant aux besoins de la commune ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 22 mars 2018 ; autorisant Monsieur Francis WOLF, le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement ; pour les travaux de sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et d'aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement ;

Entre les soussignés :

- La Commune de Schweighouse-sur-Moder représentée par M. Philippe SPECHT Maire de la Commune de Schweighouse-sur-Moder dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal, d'une part ;

- La Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par M. Francis WOLF, dûment autorisé par la délibération n° 2018-0031-DE, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La Commune de Schweighouse-sur-Moder et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ont décidé de réaliser les travaux de sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et d'aménagements de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement conformément au plan joint (annexe 3). Le programme des travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle pour chaque maître d'ouvrage sont annexés à la présente convention.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de confier à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, qui l'accepte, le soin de réaliser l'ensemble de l'opération, dont la partie à maîtrise d'ouvrage communale au nom et pour le compte de la Commune de Schweighouse-sur-Moder dans les conditions fixées ci-après.

Elle a aussi pour objet de fixer le montant de la participation financière de la commune de Schweighouse-sur-Moder.

## **ARTICLE 2 – ÉQUIPEMENTS A RÉALISER, PROGRAMME TECHNIQUE DES TRAVAUX, DÉLAIS.**

L'opération concerne la sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et l'aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement.

Le programme technique de l'opération est défini à l'annexe 1 de la présente convention.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau s'engage à réaliser l'opération dans le respect du programme ainsi défini qu'elle accepte.

Dans le cas où, au cours de la mission, il serait nécessaire d'apporter des modifications au programme, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que la Communauté d'Agglomération de Haguenau puisse mettre en œuvre ces modifications.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau s'engage à faire réaliser les travaux dans un délai de **1 an** à compter de la date de notification de la présente convention. Ce délai sera prolongé des arrêts de chantiers que le maître d'œuvre aura notifiés par ordres de service à l'entreprise.

### **ARTICLE 3 – PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER LE MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION**

Pour l'exécution des missions confiées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, celle-ci sera représentée par son représentant légal tel qu'indiqué en page 1, qui sera seul habilité à engager la responsabilité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour l'exécution de la présente convention.

### **ARTICLE 4 – CONTENU DE LA MISSION DU MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION**

La mission de la Communauté d'Agglomération de Haguenau réalisée au nom et pour le compte de la Commune de Schweighouse-sur-Moder porte sur les éléments suivants :

1. Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé, sous réserve d'une approbation préalable par la Commune de Schweighouse-sur-Moder.
2. Le coordonnateur SPS sera désigné par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
3. Préparation du choix des entreprises dans le cadre de la procédure de dévolution des marchés retenue par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
4. Signature et gestion des marchés de travaux, versement de la rémunération correspondante, réception des travaux.
5. Organisation du contrôle de la qualité et information en continu de la Commune.
6. Gestion financière et comptable de l'opération.
7. Gestion administrative.
8. Exploitation du chantier.
9. Action en justice (sauf réserves de l'article 18)

### **ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

La Commune de Schweighouse-sur-Moder s'assurera du financement de sa part dans l'opération selon le plan de financement prévisionnel figurant en annexe 2.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau assurera le préfinancement des dépenses de l'opération tel qu'indiqué à l'annexe 2.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder remboursera la Communauté d'Agglomération de Haguenau des dépenses qui lui incombent sur la base des décomptes fournis par cette dernière.

Les décomptes fournis différencieront la part de chaque collectivité. Ils seront visés par le comptable de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, attestant leur

paiement.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder s'engage à rembourser la Communauté d'Agglomération de Haguenau des montants dus dans le délai de 30 jours suivant la réception des documents justificatifs.

Si les justificatifs ne devaient pas être suffisamment précis ou complets, le délai de remboursement serait prolongé jusqu'à leur obtention.

Le remboursement s'effectue selon le coût réel des travaux, **toutes taxes comprises** puisque la Communauté d'Agglomération de Haguenau effectue ces travaux « pour le compte de tiers ».

## ARTICLE 6 – AVANCE

Sur demande de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la Commune de Schweighouse-sur-Moder versera une avance dès la notification du marché de travaux.

Le montant de l'avance est fixé à 30% du total prévisionnel des dépenses à la charge de la Commune tel qu'il figure à l'annexe 2.

Le remboursement de l'avance s'imputera sur les sommes payées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, selon les modalités suivantes :

- 50% de l'avance dès que le montant total des dépenses faites par la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le compte de la Commune de Schweighouse-sur-Moder dépassera 50% du total prévisionnel mentionné au 2<sup>ème</sup> alinéa,
- le remboursement de l'avance devra être terminé lorsque le montant total des dépenses faites par la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le compte de la Commune de Schweighouse-sur-Moder atteindra 70% du total prévisionnel mentionné au 2<sup>ème</sup> alinéa.

## ARTICLE 7 - RÉCUPÉRATION DE LA TVA

La Communauté d'Agglomération de Haguenau, susceptible de bénéficier du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'investissement afférentes aux travaux dont elle a assuré la maîtrise d'ouvrage, tels que définis à l'annexe 2 (colonne b) de la présente convention, se charge d'établir le dossier y afférent, et de solliciter l'attribution du fonds de compensation auprès des services de l'État.

Le montant toutes taxes comprises remboursé par la Commune de Schweighouse-sur-Moder au titre de la chaussée, tel qu'il est défini à l'annexe 2 (colonne a) n'est pas pris en compte pour le calcul de l'attribution du FCTVA à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder sollicite l'attribution du FCTVA auprès des services de l'État pour le montant remboursé à la Communauté d'Agglomération de Haguenau qui correspond à des dépenses réelles d'investissement qu'il réalise sur son propre domaine public (annexe 2 ; colonne a).

## ARTICLE 8 – CONTRÔLES PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

La Commune de Schweighouse-sur-Moder et ses représentants pourront demander à tout moment à la Communauté d'Agglomération de Haguenau la communication

de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Au cours de l'opération, de manière régulière, la Communauté d'Agglomération de Haguenau adressera à la Commune un compte-rendu de l'avancement des travaux, un état financier actualisé de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel du déroulement du reste de l'opération.

Elle indiquera les événements marquants intervenus ou à prévoir ainsi que des propositions pour d'éventuelles décisions à prendre par la Commune de Schweighouse-sur-Moder pour permettre la poursuite de l'opération dans de bonnes conditions.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder doit faire connaître son accord ou ses observations dans le délai maximum de 15 jours à réception des pièces sus indiquées. À défaut, la Commune est réputée les avoir acceptées.

En fin de l'opération, conformément à l'article 14 consacré à l'achèvement de la mission de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, celle-ci remettra à la Commune de Schweighouse-sur-Moder un bilan général avec notamment les décomptes généraux des marchés visés exacts par son comptable, ainsi que le dossier des ouvrages exécutés.

Les décomptes généraux des marchés deviendront définitifs après accord écrit donné par la Commune dans le délai de 45 jours maximum. En cas de désaccord, la Commune de Schweighouse-sur-Moder le fera connaître à la Communauté d'Agglomération de Haguenau dans le délai de 15 jours.

La Commune se réserve la faculté d'effectuer à tout moment les contrôles administratifs et techniques qu'elle estime nécessaire.

## **ARTICLE 9 – APPROBATION DE L'AVANT- PROJET ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Pour la partie des ouvrages situés dans l'emprise de compétence communale, la Communauté d'Agglomération de Haguenau est tenue de solliciter l'accord préalable de la Commune de Schweighouse-sur-Moder sur le dossier d'avant-projet. À cet effet, le dossier correspondant sera adressé à la Commune par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder devra notifier son accord à la Communauté d'Agglomération de Haguenau ou faire ses observations dans un délai de 15 jours suivant la réception des dossiers. À défaut, son accord sera réputé obtenu.

Le DCE devra parvenir à la Commune au moins 15 jours avant le lancement de la consultation.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder devra notifier son accord à la Communauté d'Agglomération de Haguenau ou faire ses observations dans un délai de 15 jours suivant la réception du dossier. À défaut, son accord sera réputé obtenu.

## **ARTICLE 10 – CHOIX DES PRESTATAIRES ET ENTREPRENEURS**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau attribuera les marchés publics. La mise en concurrence, la publication, la réception des plis, la préparation et le secrétariat des séances d'ouverture des plis, ainsi que l'analyse des offres, seront assurés par les services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Avant signature des marchés, la décision de la Communauté d'Agglomération de Haguenau fera l'objet d'une approbation par la Commune.

Aucun modificatif à un marché, portant sur le périmètre de la Commune, ne pourra être effectué sans l'accord préalable de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

|                                             |
|---------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 03/04/2018          |
| Reçu en préfecture le 03/04/2018            |
| Affiché le 03/04/2018                       |
| ID : 067-216704585-20180321-2018DEL_0031-DE |

## **ARTICLE 11 – LA RÉCEPTION DES OUVRAGES**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est tenue d'obtenir l'accord préalable de la Commune avant de prendre la décision de réception des ouvrages situés dans l'emprise communale.

En conséquence, les réceptions d'ouvrage seront organisées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau selon les modalités suivantes :

- lors des opérations préalables à la réception prévue à l'article 41.2 du CCAG Travaux, la Communauté d'Agglomération de Haguenau organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront la Commune (ou son représentant), la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le maître d'œuvre chargé du suivi des travaux,
- la Communauté d'Agglomération de Haguenau transmettra ses propositions à la Commune de Schweighouse-sur-Moder en ce qui concerne la décision de réception. Celui-ci fera connaître sa décision à la Communauté d'Agglomération de Haguenau dans les 15 jours suivant la réception des propositions de cette dernière. Le défaut de décision de la Commune de Schweighouse-sur-Moder dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau établira ensuite la décision de réception, avec ou sans réserve, ou de refus et la notifiera à l'entreprise. Copie en sera notifiée à la Commune de Schweighouse-sur-Moder.
- La mission de la Communauté d'Agglomération de Haguenau comprend la levée des réserves de réception.
- La réception des ouvrages emporte transfert à la Commune de Schweighouse-sur-Moder de la garde des ouvrages. La Communauté d'Agglomération de Haguenau en sera libérée en ce qui concerne les parkings dans les conditions fixées à l'article 12.

## **ARTICLE 12 – REMISE DES OUVRAGES**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau remet à la Commune de Schweighouse-sur-Moder les emprises des parkings réalisés après réception des travaux et notification aux entreprises. Un procès-verbal de remise de l'ouvrage est établi et signé contradictoirement. La décision de mise en service incombe ensuite à la Commune.

## **ARTICLE 13 - ENTRETIEN DES OUVRAGES**

Les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, reviendront à la Commune de Schweighouse-sur-Moder et à la Communauté d'Agglomération en fonction de leurs compétences respectives.

## **ARTICLE 14 - ACHÈVEMENT DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION**

La mission de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au nom et pour le compte de la Commune de Schweighouse-sur-Moder prend fin par le quitus délivré par la Commune ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'article 16.

Le quitus sera délivré à la demande de la Communauté d'Agglomération de Haguenau après exécution complète de ses missions et notamment la réception des ouvrages, la levée des réserves de réception, la transmission du bilan général, la mise à disposition de l'ouvrage, et après expiration des délais de garantie contractuels.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder doit notifier sa décision à la Communauté d'Agglomération de Haguenau dans les 30 jours suivant la réception de la demande, faute de quoi le quitus sera réputé délivré.

Si à la date du quitus il subsiste des litiges entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et certains de ses cocontractants, ou des tiers, au titre de l'opération, la Communauté d'Agglomération de Haguenau est tenue de remettre à la Commune tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

## **ARTICLE 15 – RÉMUNÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

La mission de la Communauté d'Agglomération de Haguenau sera effectuée à titre gratuit.

## **ARTICLE 16 – RÉSILIATION**

La convention pourra être résiliée par l'une des parties en cas de :

- non commencement des travaux de l'opération dans les 12 mois de la notification de la convention,
- manquement à ses obligations par l'autre partie, après mise en demeure. Il sera alors procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que la Communauté d'Agglomération de Haguenau doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des travaux effectués. Il indique enfin le délai dans lequel la Communauté d'Agglomération de Haguenau doit remettre l'ensemble des dossiers à la Commune.

## **ARTICLE 17 – DURÉE**

La présente convention prendra fin par délivrance du quitus à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

## **ARTICLE 18 – CAPACITÉ D'ESTER EN JUSTICE**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau pourra agir en justice pour le compte de la Commune de Schweighouse-sur-Moder jusqu'à délivrance du quitus aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défendeur. La Communauté d'Agglomération de Haguenau devra, avant toute action, demander l'accord de la

Commune.

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le



ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0031-DE

## **ARTICLE 19 – CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau cosignataire de la convention, assurera l'envoi de la convention et des délibérations autorisant sa signature à son contrôle de légalité ; à savoir : les services de la Préfecture à Strasbourg.

## **ARTICLE 20 – LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires, à HAGUENAU, le

Pour la Communauté d'Agglomération de  
Haguenau

Le Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération

Francis WOLF

Pour la Commune de Schweighouse-  
sur-Moder

Le Maire

Philippe SPECHT

## **ANNEXE N° 1**

### **À LA CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

### **CONFIÉE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU**

### **Travaux de sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

#### **Programme des travaux**

##### **Programme portant sur les ouvrages autres que les parkings communaux :**

Aménagement des cheminements sécurisés pour les modes de déplacements actifs et création d'une liaison douce entre la rue du Moulin et la rue des Juifs,

Les objectifs du projet sont :

- Offrir une desserte sécurisée au périscolaire et à l'école pour les piétons et les cyclistes.
- Requalifier et mettre en valeur l'emprise publique.

##### **Programme portant sur les parkings communaux :**

Aménagement d'aires de stationnement à proximité du périscolaire et de l'école.

**ANNEXE N° 2**

**À LA CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE  
CONFIÉE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU  
Travaux de sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et  
aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires  
de stationnement  
à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

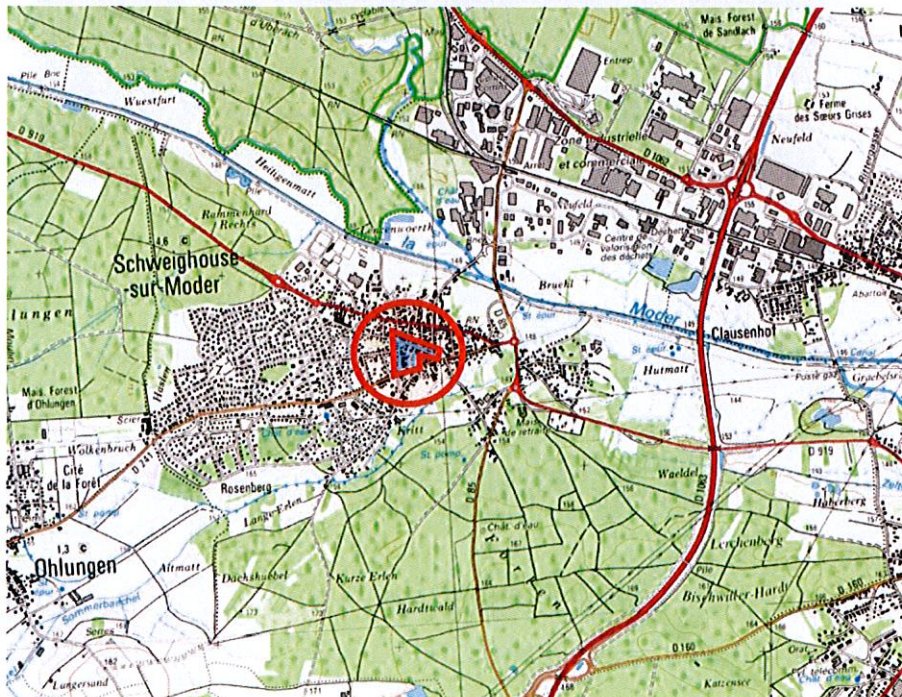
**Enveloppe financière prévisionnelle**

| <b>Prestations</b>                                                  |                            | <b>Montants<br/>Estimés</b> | <b>Dont à la charge</b>                         |                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                                                                     |                            |                             | <b>De la<br/>Communauté<br/>d'Agglomération</b> | <b>De la Commune de<br/>Schweighouse-sur-<br/>Moder</b> |
|                                                                     |                            | a+b                         | b                                               | a                                                       |
| Travaux de sécurisation et aires de stationnement                   |                            | 260 000 €                   | 225 500 €                                       | 34 500 €                                                |
| Parking mutualisé                                                   |                            | 40 000 €                    | 13 500 €                                        | 26 500 €                                                |
| TRAVAUX DE VOIRIE, D'ESPACES VERTS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC (HT)       |                            | 300 000 €                   | 239 000 €                                       | 61 000 €                                                |
| Répartition des frais de voirie                                     |                            | 100 %                       | 80 %                                            | 20 %                                                    |
| Frais ANNEXES<br>(Répartis au prorata des travaux de voirie)        | frais d'insertion          | 1 000 €                     | 800 €                                           | 200 €                                                   |
|                                                                     | frais levés topographiques | 1 856,55 €                  | 1 485,24 €                                      | 371,31 €                                                |
|                                                                     | frais de coordonnateur SPS | 1 500 €                     | 1 200 €                                         | 300 €                                                   |
| <b>TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)</b>                                    |                            | 304 356,55 €                | 242 485,24 €                                    | 61 871,31 €                                             |
| <b>TVA (20%)</b>                                                    |                            | 60 871,31 €                 | 48 497,05 €                                     | 12 374,26 €                                             |
| <b>TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)</b>                                   |                            | 365 227,86 €                | 290 982,29 €                                    | 74 245,57 €                                             |
| <b>TOTAL TTC Arrondi et incluant env 1.5 % de révision des prix</b> |                            | <b>370 000,00 €</b>         | <b>295 000,00 €</b>                             | <b>75 000,00 €</b>                                      |

## ANNEXE N° 3

# À LA CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONFÉE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU POUR Travaux de sécurisation des abords des écoles et du périscolaire et aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes et d'aires de stationnement à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## PLAN DE SITUATION



Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0031-DE



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0032

**URBANISME / TRAVAUX**

**Etablissement des actes notariés de la Commune**

Par délibération du 26/10/2009, le Conseil Municipal a autorisé « Monsieur le Maire à faire appel à Maître Mischler, ou à son successeur, à chaque fois que les intérêts généraux de la Commune doivent être défendus et le charge d'office de la rédaction des actes notariés à intervenir ». Les actes authentiques afférents aux opérations immobilières de la Commune ont donc été, dans leur ensemble, placés sous son ministère.

Cette délibération est dépourvue d'utilité depuis l'intervention de celle du 14/04/2014, qui donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, parmi lesquelles figure la désignation du notaire instrumentaire de la Commune, que l'article 24-10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, permet d'effectuer sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Il est, par conséquent, demandé au Conseil Municipal de voter l'abrogation de la délibération du 26/10/2009.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'abrogation de la délibération du 26 octobre 2009.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire :**



## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents :** M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés :** Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0033

### **URBANISME / TRAVAUX**

#### **Vente d'une parcelle au profit du SIEBM**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de la Basse Moder dispose sur le ban communal de Schweighouse-sur-Moder, de deux forages F1bis et F2bis pour assurer une partie de l'alimentation en eau potable du SIE. Ces forages bénéficient d'une DUP en date du 17 mars 1992.

Le forage F1bis ayant été abandonné, le SIE a souhaité engager la révision des périmètres de protection, afin d'en actualiser le tracé et l'adapter au seul forage F2bis. Cette révision permettrait notamment de limiter l'emprise des périmètres et d'autoriser la réalisation d'aménagement dans la partie Nord-ouest des périmètres actuels.

Dans le cadre de cette révision, le SIEBM souhaite acquérir une parcelle communale d'une trentaine de mètres carrés. Ces surfaces sont à détacher des parcelles section 13 parcelle 80 et section 13 parcelle 86.

Cette vente se ferait à l'euro symbolique et par acte administratif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter de vendre une partie des parcelles susmentionnées, d'environ 30 mètres carrés, selon document d'arpentage à intervenir,
- De dire que cette cession se fera à l'euro symbolique,
- De noter que l'acte sera réalisé en la forme d'un acte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre une partie des parcelles susmentionnées, d'environ 30 mètres carrés, selon document d'arpentage à intervenir,
- **DIT** que cette cession se fera à l'euro symbolique,
- **NOTE** que l'acte sera réalisé en la forme d'un acte administratif.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### **Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **21 MARS 2018** à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0034

### **URBANISME / TRAVAUX**

#### **Désaffectation et déclassement de la parcelle n°1 section 45**

Il est rappelé la délibération en date du 31 janvier 2018 concernant la cession de la parcelle cadastrée section 45 N° 1 à la société Alpha Aménagement.

Il s'avère que la parcelle est classée dans le domaine public au Livre foncier comme réserve à un projet d'aménagement de voirie.

La Commune n'ayant aucun intérêt à conserver cette emprise dans le domaine public communal, un accord de principe a été donné pour une vente dudit bien au profit de la société Alpha Aménagement, sous réserve de la confirmation de son déclassement du domaine public communal, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation de la parcelle section 45 n°1 car cette parcelle n'est plus affectée à la voirie publique,
- D'autoriser le déclassement de cette parcelle, sans procéder au préalable à une enquête publique car cette parcelle ne porte pas atteinte à l'ancienne affectation du bien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 21 voix pour, 2 contre (M. Acker et Mme Ertz) et 4 abstentions (M. Bock, Mme Fève, Mme Seel + procuration M. Logel) :

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle section 45 n°1 car cette parcelle n'est plus affectée à la voirie publique,
- **AUTORISE** le déclassement de cette parcelle, sans procéder au préalable à une enquête publique car cette parcelle ne porte pas atteinte à l'ancienne affectation du bien.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :

## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents :** M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés :** Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0035

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Saisonniers**

La commune de Schweighouse-sur-Moder recrute régulièrement des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier durant la période estivale.

L'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter du personnel non-titulaire pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel pour les emplois occasionnels et du personnel non-titulaire pour une durée de 6 mois pendant une période de 12 mois pour les emplois saisonniers.

Il sera proposé de recruter, du mois d'avril au mois d'octobre un maximum de 18 emplois saisonniers à répartir entre les différents services municipaux selon les besoins.

Il est proposé de reconduire pour 2018 des règles de conduite quant au recrutement de ces personnels saisonniers :

- Les contrats auront une durée de 4 semaines maximum.
- Les saisonniers ne pourront prétendre au renouvellement de leur contrat, d'une année sur l'autre, plus de 2 fois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements précités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements précités.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0036

**CULTURE**

**Pass'Loisirs**

Madame l'adjointe Isabelle Chaudron rappellera que, l'opération Pass'Loisirs sera lancée cet été du 9 juillet au 3 août 2018.

Durant quatre semaines, des activités sportives et culturelles seront proposées aux jeunes de 4 à 16 ans habitants de Schweighouse-sur-Moder ou licenciés dans une des associations participant à l'opération. Les jeunes seront encadrés par des intervenants des différentes associations qui sont rémunérés à l'heure.

Suite à la délibération du Conseil municipal du 7 décembre 2016, la subvention à verser aux associations a été fixée à hauteur de 13 € de l'heure d'encadrement.

Les créneaux horaires alloués aux activités se répartiront du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (soit 6h par jour maximum) à l'exception du 13 et 14 juillet 2018 où aucune activité n'aura lieu. Les activités où moins de cinq enfants seront inscrits à la clôture des inscriptions, seront annulées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'opération Pass'Loisirs 2018,
- De confirmer la subvention à verser aux associations, fixée à 13 € de l'heure d'encadrement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'opération Pass'Loisirs 2018,
- **CONFIRME** la subvention à verser aux associations, fixée à 13 € de l'heure d'encadrement.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRICUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRICUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0037

**SUBVENTIONS**

**Frais d'écologie 2017/2018 pour l'ABCM**

Les communes ont obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2017 par élève à :

- 1 902 € par élève de classe maternelle,
- 584 € par élève de classe élémentaire.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil municipal est appelé à se prononcer chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déterminer les forfaits communaux à hauteur de 584 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 902 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2017/2018,
- D'attribuer les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse sur Möder, au titre de l'année scolaire 2017/2018,

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLD

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0037-DE

|                                      | Maternelles   | Primaires   |
|--------------------------------------|---------------|-------------|
| Effectif élèves de Schweighouse ABCM | 18            | 33          |
| Forfait communal 2017                | 1 902 €/élève | 584 €/élève |
| Subvention Collectif ABCM            | 34 236 €      |             |
| Subvention ABCM Zweispreichkeit      |               | 19 272 €    |

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

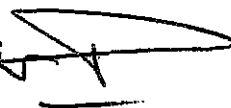
- **DETERMINE** les forfaits communaux à hauteur de 584 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 902 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2017/2018,
- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse sur Moder, au titre de l'année scolaire 2017/2018,

|                                      | Maternelles   | Primaires   |
|--------------------------------------|---------------|-------------|
| Effectif élèves de Schweighouse ABCM | 18            | 33          |
| Forfait communal 2017                | 1 902 €/élève | 584 €/élève |
| Subvention Collectif ABCM            | 34 236 €      |             |
| Subvention ABCM Zweispreichkeit      |               | 19 272 €    |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0038-DE

## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### **Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0038

### **SUBVENTIONS**

#### **Subvention école élémentaire du Moulin – classe musicale**

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école élémentaire du Moulin concernant le projet « classe musicale à la Hoube » qui a eu lieu du 19 au 24 février 2018 et qui concerne 60 élèves de Schweighouse.

Monsieur Staudenmaier propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 3 240 € et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 3 240 € à l'école élémentaire du Moulin, sur présentation de la liste effective des élèves ayant participé au voyage.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents :** M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés :** Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0039

**SUBVENTIONS**

**Subvention école élémentaire du Moulin – transport piscine**

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école élémentaire du Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine. Les séances ont eu lieu le 1er trimestre de l'année scolaire 2017/2018 à la piscine de Niederbronn-les-Bains.

Le montant total de la facture s'élève à 1 700 € et Monsieur le Maire propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 190,00 € et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1 190 € à l'école élémentaire du Moulin.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 067-216704585-20180321-2018DEL\_0040-DE

## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0040

### **SUBVENTIONS**

#### **Subvention Association SDS – Self Défense Schweighouse**

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association Self Défense de Schweighouse concernant le financement d'achats de matériels. Le montant total s'élève à 999,50 €. La Commune subventionne ce type de matériels à hauteur de 15 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 149,92 € à l'Association Self Défense sur présentation des factures acquittées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 149,92 € à l'Association Self Défense sur présentation des factures acquittées.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :



## Commune de **SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0041

### **SUBVENTIONS**

#### **Subvention Mathématiques sans Frontières**

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil qu'il a été sollicité par l'association Mathématiques sans Frontières pour une demande de parrainage à leur compétition. Ce concours connaît un succès qui croît d'année en année. Il concerne l'Académie de Strasbourg et de nombreux pays étrangers : 210 000 élèves provenant de 26 pays différents ont concouru pour l'édition 2017.

L'association « Mathématiques sans Frontières » est à la recherche de sponsors, qui grâce à leurs dons permettront de récompenser les classes qui auront fait preuve d'organisation, de coopération et d'intelligence. La remise des prix aura lieu à Haguenau le mardi 17 avril 2018.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 100 € pour ce parrainage à Mathématiques sans Frontières et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association Mathématiques sans Frontières.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0042

**SUBVENTIONS**

**Subvention Société d'Aviculture**

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la Société d'Aviculture concernant le financement du remplacement du brûleur. Le montant total s'élève à 850,00 €. La Commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 15 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 127,50 € à la Société d'Aviculture sur présentation des factures acquittées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 127,50 € à la Société d'Aviculture sur présentation des factures acquittées.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire :**



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Maria-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0043

**SUBVENTIONS**

**Subvention AAPMA**

Monsieur Meder fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association de Pêche concernant le financement du nettoyage et curage du fossé de l'étang de pêche.

Le montant total s'élève à 2 160,00 €. La Commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 15 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 324,00 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur présentation des factures acquittées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 324 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur présentation des factures acquittées.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire :**



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZÖTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0044

**SUBVENTIONS**

**Subvention à LA MUSE**

La Muse, école de musique intercommunale, a été jusqu'en 2016 subventionnée par le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs. La clé de répartition qui permettait de verser une subvention de fonctionnement (de l'ordre de 50 000 €) était la clé de répartition financière du SIVOM, qui ne reflétait pas la réalité de la participation des enfants des communes dans la structure.

Lors du Comité Directeur du 02 mai 2016, il a été proposé que le soutien à la Muse soit transféré aux communes. Désormais la subvention se fait au prorata de enfants de chaque commune.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la Muse a donc sollicité la commune de Schweighouse dont 86 enfants de la commune fréquentent l'association.

La participation de fonctionnement de 250 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école.

Cela représente une subvention de 21 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'allouer la somme de 21 500 € pour 2018 à l'Association La Muse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ALLOUE la somme de 21 500 € pour 2018 à l'Association La Muse et autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Commune de  
**SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0045

**SUBVENTIONS**

**Subvention Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin – CEMOE 67**

Madame Kaspar informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par le Président du Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin (C.E.M.O.E.67) pour une demande de subvention pour l'édification d'un Mémorial dédié aux Bas-Rhinois Morts pour la France en opération extérieure depuis 1963.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'accorder une subvention de 100 € au Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention de 100 € au Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



## Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

### Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2018 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK qui a donné procuration à M. Robert STAUDENMAIER, Mme Claudine HERKOMMER qui a donné procuration à Mme Cathy CRIQUI, M. Patrick LOGEL qui a donné procuration à Mme Sandra SEEL.

N°2018DEL\_0046

### SUBVENTIONS

#### Subvention énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, le Conseil Municipal avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m<sup>2</sup> pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m<sup>2</sup> pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Monsieur Zottner présente au Conseil un état des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif.

La Commission du 14 mars 2018 a décidé, après étude des différents dossiers, d'attribuer les subventions suivantes :

| Nom                       | Situation du bien rénové    | Montant de la subvention |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| HASCOET Jean-Philippe     | 12 rue de la Garenne        | 534,85 €                 |
| Central Gest Syndic       | 2 Place du Maire Wendling   | 336,00 €                 |
| Syndic Résidence Atlantys | 86 route d'Ohlungen         | 600,00 €                 |
| CARPENTIER Michel         | 37 rue du Général de Gaulle | 119,70 €                 |
|                           | <b>TOTAL</b>                | <b>1 590,55 €</b>        |

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer aux personnes concernées les subventions précisées dans le tableau ci-dessus.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire :